



Succession lors d'une indivision

Par **popoye47_old**, le 11/09/2007 à 18:24

Bonjour,

J'ai acheté avec ma compagne une maison 50/50.

C'est moi qui ai quasiment tout payé (crédit, travaux, impôts foncier, etc...)

Ma compagne est décédée il y a plus de deux ans.

Ses héritiers m'ont réclamé alors la valeur de la moitié de la maison. Je leur ai répondu qu'il fallait d'abord déduire ce que j'avais payé et de diviser le solde en deux. Depuis je n'ai plus de nouvelles.

Suis-je dans mon droit ?

Puis-je louer la maison en attendant que l'affaire se règle ?

Merci d'avance

Par **Upsilon**, le 12/09/2007 à 12:15

Bonjour !

Etiez vous mariés, et si oui sous quel régime ?

Si vous ne l'étiez pas, avez vous des documents attestant que vous avez payé ces frais ?

Par **popoye47_old**, le **12/09/2007** à **12:31**

Je n'étais pas marié et j'ai tous les documents justifiants les frais supportés par moi.